

École Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes Centre d'Études Doctorales en Sciences des Technologies de l'Information et de l'Ingénieur

RÉINSCRIPTION EN DOCTORAT AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Date limite des réinscriptions en ligne et d'envoi des dossiers numériques de réinscription : **30 Novembre 2020**

Le Centre d'Etudes Doctorales en Sciences des Technologies de l'Information et de l'Ingénieur (ST2I) annonce l'ouverture des réinscriptions en Doctorat au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Les réinscriptions se feront **obligatoirement** en deux étapes :

Étape 1 : L'étudiant s'inscrit tout d'abord en ligne sur le site : <http://etu.um5.ac.ma>
Le login est son numéro d'APOGEE et le password est son CNE.

La plateforme de réinscription sera ouverte jusqu'au **30 Novembre 2020**.

Étape 2 : L'étudiant récupère le reçu de réinscription en ligne qu'il joint à son dossier de réinscription (format numérique). Ce dossier doit être ensuite envoyé à l'adresse email : Cedoc-st2i@um5r.ac.ma en mettant **obligatoirement** en copie le Directeur de thèse et en respectant les consignes suivantes :

Format de l'objet de l'email :

« Réinscription en Doctorat 2020-2021 : Nom & Prénom »

Format du nom de fichier (dossier de réinscription) :

« Reinscription_Doctorat_2020_2021_Nom_Prenom.PDF »

Composition du dossier de réinscription (un seul fichier PDF lisible avec une taille maximale de 5 Mo) :

Le dossier de réinscription doit être constitué des pièces suivantes (ordre à respecter) :

- 1- Reçu de réinscription en ligne
- 2- Le rapport de l'état d'avancement des travaux de recherche validé par le Directeur de thèse
- 3- Une demande de dérogation validée par le Directeur de thèse (pour la réinscription en 4ème, 5ème et 6ème année)
- 4- Certificat d'assurance « Études + Stages » pour les non-salariés couvrant l'année universitaire 2020-2021
- 5- Une attestation récente de non travail pour les non-salariés
- 6- Une attestation récente de travail pour les salariés
- 7- Reçu de paiement des Frais d'inscription pour les doctorants salariés à payer auprès de la Trésorerie Générale du Royaume, N° du compte de l'ENSIAS : **310 810 1000 024 7019599 01 15**

NB : Suite à une décision du conseil d'université, les candidats salariés sont tenus de payer des frais d'inscription annuels allant de 3 000 dhs à 10 000 dhs selon le revenu annuel du doctorant.